|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HERA.3, Contre-mesures médicales |
| Numéro de poste Sysper : | 400503 |
| Personne de contact :  Prise de fonctions souhaitée :  Durée initiale :  Lieu de détachement : | Click or tap here to enter text.  3e trimestre 2025  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux :    ainsi qu’aux  pays AELE suivants :  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants : …  organisations intergouvernementales suivantes : … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler : 25-07-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire est un service de la Commission dont la mission est d’améliorer la préparation et la réaction aux menaces transfrontières graves pour la santé dans le domaine des contre-mesures médicales, notamment en :

• renforçant la coordination de la sécurité sanitaire au sein de l’Union pendant les périodes de préparation et de réaction aux crises, en réunissant les États membres, l’industrie et les parties prenantes concernées dans le cadre d’un effort commun ;

• remédiant aux vulnérabilités et aux dépendances stratégiques au sein de l’Union liées au développement, à la production, à l’acquisition, à la constitution de stocks et à la distribution de contre-mesures médicales ;

• contribuant au renforcement de l’architecture mondiale de préparation et de réaction aux situations d’urgence sanitaire.

L’unité 03 est chargée de surveiller les chaînes d’approvisionnement en contre-mesures médicales, d’évaluer leur vulnérabilité et d’élaborer des actions de politique industrielle afin d’y remédier.

L’unité 03 est également chargée de l’organisation des procédures d’achats groupés dans le cadre de l’accord de passation conjointe de marché. La Commission, les États membres et les autres pays intéressés participant à l’accord achètent des contre-mesures médicales aux fins de préparation aux menaces transfrontières graves pour la santé.

Ces activités font l’objet d’un très grand intérêt de la part des États membres et sont en cours d’extension au sein de l’HERA.

**Présentation du poste (nous proposons)**

En prenant en compte son expérience, le candidat retenu devra contribuer aux principales activités de l’unité menées par l’équipe chargée des chaînes d’approvisionnement et/ou celle chargée des passations conjointes de marchés.

L’expert national sera notamment chargé :

• d’effectuer des analyses de chaînes d’approvisionnement en contre-mesures médicales, d’évaluer les vulnérabilités et de trouver des solutions stratégiques pour y remédier, et/ou

• de fournir une expertise et un soutien lors de l’exécution des procédures de passation conjointe de marché (par exemple, préparation d’analyses de marché et d’analyses scientifiques, évaluation des offres),

• de contribuer à l’amélioration des principaux outils stratégiques visant à remédier aux vulnérabilités des chaînes d’approvisionnement en contre-mesures médicales,

• de contribuer aux demandes horizontales liées aux activités de l’unité : briefings, questions parlementaires, questions de presse, échanges avec les principales parties prenantes,

Ces missions nécessitent des contacts fréquents avec les représentants des États membres et d’autres pays participant à l’accord de passation conjointe de marché (en particulier les ministères et les acheteurs publics dans le secteur de la santé), ainsi qu’avec les représentants de l’industrie pharmaceutique (par exemple, les titulaires d’autorisations de mise sur le marché et les fabricants).

Ces missions impliquent également des contacts fréquents avec d’autres directions générales de la Commission européenne (en particulier SANTE, ECHO, BUDG, SJ) ; avec des organisations commerciales et professionnelles participant au développement de contre-mesures médicales, y compris issues de l’industrie pharmaceutique ; ainsi qu’avec des organisations régionales et européennes.

Ce poste jouit d’une visibilité importante et est essentiel à la préparation et à la réaction transfrontières aux crises sanitaires.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le poste requiert un bon esprit d’équipe et une expérience confirmée dans les domaines suivants :

• chaînes d’approvisionnement en produits pharmaceutiques (fabrication, vente, conformité, etc.),

• conformité réglementaire et évaluation des produits pharmaceutiques, ou

• marchés publics nationaux ou régionaux de produits pharmaceutiques ou de contre-mesures médicales.

La participation à des collaborations régionales dans le domaine de l’achat de produits pharmaceutiques sera considérée comme un atout majeur.

Une très bonne capacité à communiquer oralement et par écrit de manière compréhensible et structurée en anglais est essentielle pour ce poste.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation permanente / Mission diplomatique de votre pays auprès de UE**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)